

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi
Initiant-e(-s) : Camille-Angelo AGLIONE et consorts

Lausanne, sa cathédrale, son musée olympique et ses giratoires les plus dangereux de Suisse !

Les médias le révélaient en octobre 2018 : les deux giratoires plus accidentogènes du pays se trouvent à Lausanne. En première position le giratoire à deux pistes de la Maladière, le plus grand de Suisse, érigé en 1964 à la faveur de l'Exposition nationale, à une époque où la priorité de droite s'appliquait aussi dans les ronds-points.

Ce vestige du passé, à l'opposé des ruines romaines ou de la cathédrale n'est cependant pas une fierté locale et l'ouvrage, d'un autre temps, se révèle absolument inadapté au trafic motorisé actuel.

Si les vélos bénéficient de voies souterraines d'évitement (2 accidents en 2020 tout de même), scooters, motards et autres véhicules à quatre roues bravent quotidiennement les affres d'un ouvrage qui ne cesse de défrayer la chronique par les accidents qu'il provoque. En 2020 dix accidents avec dommages corporels se sont produits sur cette portion du territoire lausannois, soit 158 accidents pour ce seul giratoire depuis 2011 !¹

De son côté, le giratoire de Malley, également une invention urbanistique à double voies, totalise 110 accidents sur la même période, dont 12 rien qu'en 2019. Quant au double giratoire de Montchoisi, si le nombre d'accidents avec dommages corporels est moins important que les deux exemples précédents, il demeure un aménagement particulièrement complexe à utiliser.

La présente initiative demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de présenter une étude sur les causes des accidents de la circulation survenant sur les deux giratoires cités en titre et de présenter des solutions d'assainissement afin de réduire le caractère accidentogène de ces ouvrages routiers.

Lausanne, le 1^{er} juin 2021

Pedro Martin

Camille-Angelo Aglione

Roland Philippoz

Esperanza Pascuas Zabala

Les initiants proposent au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis

¹ Accidents de la circulation avec des dommages corporels (Office fédéral des routes)